

La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative

Mardi 19 mars 2024 de 9h30 à 17h30

Paris

1 jour de formation (7h) **230€** (adhérents uniquement)

Public concerné Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables. Toute personne désireuse de transmettre les règles fiscales aux bailleurs faisant appel à l'intermédiation locative

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Annick Bergeon, fiscaliste, CUSTOM

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les mécanismes de la déclaration des revenus fonciers d'un logement loué nu, en particulier les déclarations CERFA 2044 et 2072
- Comprendre les mécanismes de déclaration propres aux dispositifs fiscaux associés au conventionnement Anah

Approche pédagogique

Alternance entre exposés réglementaires et temps d'échanges / Décryptage, ligne par ligne, de la souscription des déclarations d'un logement loué nu (2044 et 2072), selon plusieurs profils de bailleurs

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des quizz et des exercices / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

Attention, la formation ne traite pas des dispositifs d'investissement locatif type Pinel, ni du meublé

- **Introduction**
 - › la place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
 - › le régime du microfoncier et le régime de déclaration au réel
 - › la présentation des déclarations de revenus fonciers 2044 (personnes physiques) et 2072 (SCI)
- **Les revenus imposables, ligne par ligne**
- **Les charges déductibles, ligne par ligne**
- **Le traitement du résultat**
 - › le résultat bénéficiaire
 - › le résultat déficitaire : zoom sur le traitement du déficit foncier en fonction de la situation foncière et fiscale du bailleur
- **Zoom sur les modalités de déclaration liés au conventionnement Anah**
 - › la déduction Louer Abordable
 - › la réduction d'impôt Loc'Avantages

Inscription

avant le mardi 27 février 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations